

EXAMENS SESSION 2021

DEMANDES D'AMENAGEMENTS D'ÉPREUVES

Les élèves candidats aux examens en situation de handicap ou porteurs de certaines pathologies, peuvent bénéficier d'aménagements d'épreuves. La démarche **est obligatoirement en ligne**.

Les responsables légaux souhaitant effectuer une demande d'aménagements d'épreuves pour leur enfant, doivent se connecter à l'application **AMEX** prévue à cet effet : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/amex/> (ou sur le site de l'académie d'aix-marseille, rubrique « examens et concours » puis aménagements d'épreuves aux examens).

Avant le mercredi 9 décembre 2020

Pour obtenir les éléments essentiels permettant d'effectuer cette demande en ligne, votre enfant doit se rapprocher **sans délai** auprès du principal adjoint de l'établissement pour retirer le document d'aide à l'inscription ou le télécharger sur le site du collège.

Attention : La demande est obligatoirement effectuée par les responsables légaux et par internet. Aucun dossier papier n'est possible.